

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les dotations aux zones de police" (n° P2015)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, je voudrais parler avec vous de l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant notamment les règles particulières de calcul de répartition des dotations communales au sein des zones de police pluricommunales. Les communes ne parviennent pas à un accord pour la période de 2005 à 2012.

Les critères fixant ces pourcentages n'ont pas encore été définis pour l'année 2013, vous le savez, ni pour les années qui suivront. Dès lors, ce vide juridique crée des situations difficiles pour les communes concernées.

Des confusions existent quant à ces critères, par exemple le fait d'utiliser des chiffres globaux ou des moyennes en matière de revenus imposables, de revenu cadastral. Le choix de l'un ou l'autre entraîne des différences considérables entre les différents pourcentages.

Madame la ministre, vous le savez aussi, les communes entament l'élaboration de leur budget. Pour ce faire, l'éclaircissement de la situation me paraît particulièrement urgent.

Ma collègue, Mme Galant, vous avait déjà interrogée à ce sujet en novembre 2012. Vous lui aviez répondu que vos tentatives en la matière recevaient peu de soutien mais que vous continuiez le travail. Un an plus tard, les tergiversations doivent cesser pour faire place à une action concrète.

Ma question est dès lors simple.

Madame la ministre, pouvez-vous me communiquer aujourd'hui un avis clair et précis quand aux données à utiliser pour ce calcul afin que les dotations communales puissent être déterminées et les budgets 2014 des pouvoirs locaux élaborés sans cette incertitude?

Joëlle Milquet, ministre:

Monsieur le président, madame Jadin, comme vous l'avez souligné, cette matière est sensible puisque, selon l'utilisation d'un critère plutôt qu'un autre ou d'une pondération plutôt qu'une autre, vous placez l'une ou l'autre commune dans une situation difficile. Ceci explique le temps mis à trouver un équilibre, assez hasardeux à trouver, qui puisse être suffisamment objectif, qui puisse rallier le consensus et ne pénaliser personne. C'est évidemment notre quête du moment.

Un arrêté est prêt. Nous le testons au niveau des deux ou trois clés optionnelles en affinant constamment celle qui pourrait recueillir les différents impératifs que j'ai cités et qui rendent cette clé relativement difficile à trouver. Mais je ne désespère pas. Nous sommes dans la finalisation des derniers tests avant de pouvoir donner ces critères.

Kattrin Jadin (MR):

Madame la ministre, j'entends bien que l'arrêté royal arrive. Il arrive depuis un an! Que fait-on en attendant? Applique-t-on l'arrêté royal ou s'en tient-on à l'interprétation de votre administration? Il y a, à ce niveau-là, une incertitude qu'il faut pallier d'urgence.

Le président:

Je remercie les orateurs d'avoir respecté leur temps de parole.